



## Revenu de solidarité active droit

-----  
Par Didi33800

Bonjour, mon mari est titulaire d'un titre de séjour depuis octobre 2017 et résident en France depuis juillet 2017. Quand on a fait la demande de RSA couple en octobre on nous a dit qu'il fallait justifier d'un titre de séjour avec un droit d'occupation d'au moins 120j et le droit de travail. Or mon mari est présent sur le territoire français depuis plus de 180j. Et à chaque fois que l'on demande la CAF on me dit normalement vous pouvez bénéficier du RSA couple mais finalement on se retrouve avec un RSA uniquement pour une personne seule. Pouvez-vous me dire ce qu'il en est svp? Étant donné que vivre avec une seule prestation pour une personne seule dont 2 personnes en bénéficient est inimaginable et invivable!

Merci d'avance cordialement.